

L'ARMEE ROMAINE ROYALE : UN MODELE DE PAIX POUR LES DEUX CONGO

Alain Francis NGOMBE,

Maître assistant en Histoire, Université Marien Ngouabi,

alain.ngombe@umng.cg

Résumé

Les événements de Rome royale ne sont pas des simples récits historiques. Lorsque les États modernes sont confrontés aux problèmes liés à la paix, les exploits accomplis par l'armée romaine de l'époque apportent la solution tant attendue. C'est ce qu'attendent les populations de deux Congo. Et c'est pourquoi cette thématique pose la problématique suivante : en quoi l'armée romaine royale est-elle une source de stabilité et de paix pour les conflits qui ensanglantent les deux Congo ? La réponse donnée à cette question centrale se base sur trois hypothèses. La première hypothèse met l'accent sur les exploits accomplis par l'armée romaine royale. La deuxième hypothèse observe l'état de guerre permanente dans les deux Congo. Et la troisième hypothèse, l'armée romaine royale comme piste de solution pour les conflits dans les deux Congo. L'approche méthodologique est celle d'une description analytique qui s'appuie sur trois parties. Pour sortir des crises consécutives auxquelles sont plongées les deux Congo, les armées de ces deux pays peuvent aussi prendre en compte l'aspect économique de l'armée romaine royale.

Mots-clés : *Rome royale, l'armée, la paix, les deux Congo.*

Abstract

The events of Royal Rome are not mere historical accounts. When modern states are confronted with problems related to peace, the exploits accomplished by the Roman army of the time provide the long-awaited solution. This is what the populations of the two Congos are waiting for. And this is why this theme raises the following question: how is the Royal Roman Army a source of stability and peace for the conflicts that are ravaging the two Congos? The answer to this central question is based on three hypotheses. The first hypothesis emphasises the exploits of the Royal Roman Army. The second hypothesis observes the state of permanent war in the two Congos. And the third hypothesis, the Royal Roman Army as a possible solution to the conflicts in the two Congos. The methodological approach is

that of an analytical description based on three parts. To emerge from the successive crises in which the two Congos are immersed, the armies of these two countries can also take into account the economic aspect of the Royal Roman Army.

Keywords: Royal Rome, army, peace, the two Congos.

Introduction

La période royale romaine, 753-509 av. J.-C., appartient à ce qu'on appellerait les âges obscurs de l'histoire de Rome car suspectée d'arrangement anachronique. (C. Nicolet, 1976, p. 433.). En effet, « Il n'existe pas au monde d'histoire nationale qui raconte les origines d'un peuple avec un tel luxe de détails et un semblable étalage de précision. » (L. Homo, 1953, p. 5-6.). Toutefois, l'historien ne reste pas indifférent devant les exploits accomplis par l'armée romaine au cours de cette époque primitive. Cette armée s'impose à nous comme un modèle dans la mesure où, ce sont ses déboires et ses succès militaires qui ont apporté la *Pax Latium*, qui jusque-là était en proie aux problèmes de leaderships et de brigandage. Or la réalité chaotique dans le Latium avant sa pacification par l'armée romaine est encore celle des deux Congo dans bien des cas.

Si on peut oser une comparaison, on notera que les deux Congo avec leurs superficies réunies (342000 km² et 2 344 885 km²) totalisent à eux-seuls une grande superficie, mais qui ne saurait égalée celle de l'Empire romain à son apogée. Celui-ci s'étendait sur environ cinq millions de km², couvrant une partie de l'Europe, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. L'immensité de ce territoire, cependant, n'a pas empêché qu'une maîtrise soit effective au sein du territoire. Tandis que l'Empire romain est connu pour son *Pax Romana*, les deux Congo, pour leur part, distinguent encore par le *bellum civicum*. Car depuis 1960, l'année à laquelle ces deux États de l'Afrique équatoriale ont accédé à l'indépendance politique, leurs territoires se caractérisent souvent par des guerres civiles à répétition. Ch.

Million dans sa Préface de *Holocauste au Congo. L'omerta de la communauté internationale* de Ch. Onana (2023) en fait bien l'écho.

La soif de paix et les besoins de développement auxquels les citoyens de ces deux territoires aspirent, poussent l'historien à remonter dans le temps afin de proposer une solution palliative à ces guerres répétitives. Pour mettre donc fin au cycle des conflits armés, un des catalyseurs pourrait être la force militaire. On a pu le voir dans l'Antiquité, comme le dit D. Estragnat (2019, p. 101), « l'armée romaine réussit à unifier un espace considérable de l'Europe à l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient autour de la mer Méditerranée ». Cette étude entend, pour cela, proposer l'armée romaine royale, comme solution pour les deux Congo, car celle-ci a contribué à pacifier l'Empire durant une période donnée. Pour examiner cette thématique, portant sur l'armée romaine royale : un modèle de paix pour les deux Congo, nous avons consulté des sources latines telles : Denys d'Halicarnasse, 1937-1950, *Antiquités romaines*¹ ; Tite-Live, 1864, *Histoire romaine*² ; Valère Maxime, 1935, *Actions et les paroles mémorables*³. À ces sources anciennes, s'ajoutent les écrits des spécialistes romains et des deux Congo modernes tels que : F. de Coulanges⁴, M. Bordet⁵, Ch. Onana⁶, Ph. Hugon et N. Essiane Ango⁷. L'armée romaine royale apparaît dans cette

¹ L'ouvrage de Denys d'Halicarnasse, 1937-1950, *Antiquités romaines*, texte traduit par Ernest Cary, Cambridge, Presse d'Université d'Harvard, permet d'analyser les luttes menées par les rois de Rome avec l'appui de l'armée pour soumettre le Latium.

² Le livre de Tite-Live, 1864, *Histoire romaine*, texte traduit par M. Nisard, Paris, Garnier-Flammarion, suit l'armée romaine dans tous les domaines, en temps de paix ou de guerre.

³ L'ouvrage de Valère Maxime, 1935, *Actions et les paroles mémorables*, texte traduit par Constant, Paris, Garnier, montre les actes accomplis par les Romains en vue de maintenir la discipline au sein de leur armée.

⁴ L'article de F. de Coulanges, 1870, « Les institutions militaires de la république romaine », *Revue des Deux Mondes (1829-1971)*, Seconde Période, Vol. 90, No. 2, p. 296-314., analyse l'homme romain dans ses fonctions à la fois civique et militaire.

⁵ Le livre de M. Bordet, 1969, *Précis d'histoire romaine*, Paris, Armand Colin, montre l'état du climat qui régnait dans cette Italie avant Rome et les efforts des Romains à les unifier.

⁶ L'œuvre de Ch. Onana, *Holocauste au Congo. L'omerta de la communauté internationale*, L'Artilleur, montre l'état de barbarie et de tueries qui règne à l'est de la République Démocratique du Congo.

⁷ L'article de Ph. Hugon et N. Essiane Ango, 2018, « Les armées nationales africaines depuis les indépendances. Essai de périodisation et de comparaison », *Iris*, p. 2-60.

étude comme une source d'inspiration en vue de la stabilité et la paix pour les deux Congo englués dans différents conflits. Qu'est-ce qu'il explique les guerres à répétition à l'intérieur de ces pays? Et que font les forces armées pour y remédier ? La réponse donnée à ces questions se fonde sur trois hypothèses. Notre première hypothèse de travail recourt aux exploits accomplis par l'armée romaine royale. La seconde observe l'état de guerre permanente dans les deux Congo. Et la troisième hypothèse présente l'armée romaine royale comme piste de solution pour la fin des conflits dans les deux Congo. L'approche méthodologique est celle d'une description analytique qui s'appuie sur trois parties, conformément à ses hypothèses.

1. L'armée romaine royale

L'Italie primitive était constituée de plusieurs royaumes ou cités. Parmi ces cités, se trouve celle du Lavinium où Énée fut roi et gendre du roi Latinus⁸, celle de l'Albe-la-Longue qui est la ville fondée par Ascagne le fils d'Énée⁹, la cité de Tusculum où naquit Caton l'Ancien, la Cité Étrusque de Tarquinies d'où vint le roi Tarquin l'Ancien¹⁰ et enfin, la ville de Cures où vécu Numa Pompilius avant d'être couronné roi de Rome¹¹. La particularité de ces cités italiennes est, comme l'affirme Tite-Live, qu'« [...] à travers tant de nations, aussi différentes de mœurs que de langage¹²», elles étaient en proie à des guerres permanentes dues au manque d'unité politique et le vol de bétails constituait la cause principale des conflits et de l'enrichissement de certains citoyens (M. Bordet, 1969, p. 11-14.). C'est la raison pour laquelle, explique Tite-Live, que dès

⁸ Tite-Live, 1864, *Histoire romaine*, livre I, ch. I. 7-10, texte traduit par M. Nisard, Paris, Garnier-Flammarion.

⁹ Tite-Live, 1864, *Histoire romaine*, livre I, ch. III. 1-5, texte traduit par M. Nisard, Paris, Garnier-Flammarion.

¹⁰ Tite-Live, 1864, *Histoire romaine*, livre I, ch. XXXIV. 1-12, texte traduit par M. Nisard, Paris, Garnier-Flammarion.

¹¹ Tite-Live, 1864, *Histoire romaine*, livre I, ch. XVIII. 1-10, texte traduit par M. Nisard, Paris, Garnier-Flammarion.

¹² Tite-Live, 1864, *Histoire romaine*, livre I, ch. XVIII. 3, texte traduit par M. Nisard, Paris, Garnier-Flammarion.

leurs jeunes âges, Romulus et Remus ont eu l'habitude de traquer les brigands pour protéger les bétails de Faustilus¹³. L'état de guerre perpétuelle qui ensanglante cette Italie donne le droit au peuple romain d'imposer la paix. Virgile écrit :

Toi, Romain, souviens-t-en, tu gouverneras les nations sous ta loi,
— ce seront tes arts à toi —, et tu imposeras la coutume de la paix :
tu épargneras les soumis et par les armes tu réduiras les superbes¹⁴.

À la date du 21 avril 753 av. J.-C., lorsque Rome fut fondée, le premier corps militaire que Romulus créa dans l'*urbs*, est composé de ses partisans et les survivants des partisans de son frère Remus¹⁵. Une fois la ville agrandie grâce à l'augmentation numérique des citoyens, l'armée romaine, quant à elle, se scinda en trois corps : *Ramnes*, *Tities* et *Luceres*. Ces trois corps militaires, en effet, font référence aux trois grandes tribus qui ont marqué cette Rome royale qui sont : les Latins de Romulus, les Sabins de Titus et les Étrusques de Lucumon. La force de cette armée venait de sa discipline et de son obéissance à son roi ou à son général en chef, comme l'affirme Valère Maxime :

J'aborde maintenant ce qui est la principale gloire de l'empire romain et son plus ferme soutien, les obligations si strictes de la discipline militaire qu'une salutaire persévération a maintenue jusqu'à nos jours dans toute son intégrité et sa force : c'est pour ainsi dire sur son giron et

¹³ Tite-Live, 1864, *Histoire romaine*, livre I, ch. IV. 8-9, texte traduit par M. Nisard, Paris, Garnier-Flammarion.

¹⁴ Virgile, 2009, *Énéide*, livre VI, vers, 6,851- 6,853, texte traduit et commenté par Anne-Marie Boxus et Jacques Poucet, Bruxelles, Louvain.

¹⁵ Denys d'Halicarnasse, 1937-1950, *Antiquités romaines*, livre I, ch. LXXXVII. 1-4, texte traduit par Ernest Cary, Cambridge, Presse d'Université d'Harvard.

sous sa garde que repose dans un calme profond l'état de paix heureuse dont nous jouissons¹⁶.

De plus, au cours de cette période primitive, chaque soldat combattait avec ses propres armes, qu'il en fabriquait lui-même. Ce qui explique le manque d'uniformité de leurs armements en bronze et en fer (G. Hacquard, J. Dautry et O. Maisani, 1952, p. 21.). Cependant, pour subvenir aux besoins de l'État et de l'armée en temps de paix comme en temps de guerre, le sixième roi de Rome, Servius Tullius 578-535 av. J.-C., divisa cette armée en classe censitaire. Tite-Live écrit :

La première classe était composée de ceux qui possédaient un cens de cent mille as et au-delà; elle était partagée en quatre-vingts centuries, quarante de jeunes gens et quarante d'hommes plus mûrs. Ceux-ci étaient chargés de garder la ville, ceux-là de faire la guerre au dehors (...) La seconde classe comprenait ceux dont le cens était au-dessous de cent mille as, jusqu'à soixante-quinze mille, et se composait de vingt centuries de citoyens, jeunes et vieux (...) Le cens exigé pour la troisième classe était de cinquante mille as : le nombre des centuries, la division des âges, l'équipement de guerre, sauf les jambières, que Servius supprima, tout était le même que pour la seconde classe. Le cens de la quatrième classe était de vingt-cinq mille as, et le nombre des centuries égal à celui de la précédente; mais les armes différaient. La quatrième classe n'avait que la lance et le dard. La cinquième classe, plus nombreuse, se composait de trente centuries : elle était armée de frondes et de pierres, et comprenait aussi les cors et les trompettes, répartis en deux centuries.¹⁷ (...).

¹⁶ Valère Maxime, 1935, *Actions et les paroles mémorables*, livre II, ch. VII, texte traduit par Constant, Paris, Garnier.

¹⁷ Tite-Live, 1864, *Histoire romaine*, livre I, ch. XLIII. 1-10, texte traduit par M. Nisard, Paris, Garnier-Flammarion.

La répartition servienne que Tite-Live vient de faire une description, précisons-le, est aussi valable pour le corps civique. C'est-à-dire, qu'à Rome, le soldat est à la fois militaire et civil. Il devient soldat ou militaire en temps de guerre, mais en temps de paix, il redevient un simple citoyen. F. De Coulanges (1870, p. 296) nous le rappelle ici en ces termes :

L'idée d'une armée formant un corps distinct de la société civile, ayant sa vie propre, son organisation à part, ses règles et ses lois spéciales, sa destination particulière, est une idée que les anciens n'ont pas facilement conçue. Elle n'apparaît dans leur histoire qu'à une époque relativement tardive, et coïncide avec leur décadence. Dans toute la belle partie de l'existence de ces peuples, l'armée fut la cité même. Le soldat et le citoyen étaient le même homme; nul ne pensait à faire du service militaire une profession. La distinction même entre les fonctions civiles et les fonctions militaires, entre les devoirs du citoyen et les devoirs du soldat, entre le commandement en temps de paix et le commandement en temps de guerre, était à peine marquée. On combattait exactement comme on votait, et l'on était ordinairement rangé dans la bataille comme on était rangé dans les comices. Les mêmes hommes qui avaient l'autorité dans l'état l'avaient aussi dans l'armée. Magistrature et commandement militaire ne faisaient qu'un. Les rois et les consuls étaient chefs de guerre, comme ils étaient administrateurs et juges.

La singularité de cette armée est qu'elle faisait la guerre avec ses propres ressources, sans craindre l'adversité. Ni la puissance, ni la grandeur de l'armée ennemie ne pouvait le terroriser. Fort de son patriotisme, cette armée prenait l'échec ou le revers sur le champ de bataille comme un moyen de correction, ainsi une nouvelle stratégie était conçue pour servir lors d'un nouvel affrontement. Au champ de Mars, avec la bénédiction des dieux

toutes les stratégies étaient mises au point. Afin de punir les alliés traires, de même que les territoires déjà soumis à Rome, où persistait toute velléité de rébellion, les soldats romains rasaient complètement leurs cités. Telle fut le cas d'Albe-la-Longue¹⁸. Ainsi, l'armée romaine imposait sa paix à l'intérieur de toutes les parties de son Empire. C'est bien cette Rome primitive portée par son armée qui peut servir de miroir pour la paix dans les deux Congo.

2. La situation des deux Congo

Les limites géographiques de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo décrites ci-dessus, sont nées de la volonté des puissances européennes, particulièrement française et belge à la conférence de Berlin de novembre 1884 à février 1885. Cette délimitation géographique qui ne prenait pas en compte l'existence des peuples autochtones, avait pour but l'exploitation des ressources naturelles au profit des entreprises belges et françaises. En effet, pour mieux sécuriser et exploiter ces matières premières dont la France et la Belgique avaient tant besoin, les deux puissances colonisatrices mirent en place un système économique auquel les autochtones constituent la main d'œuvre servile, puis un modèle politico-administratif pour contrôler la population et enfin, une armée pour mater les révoltes afin de sécuriser l'import-export. J. Suret-Canale (1964, p. 11-12.) affirme :

Dans la colonisation contemporaine, l'activité commerciale prolongeant celle de la première période coloniale (exportation de produits agricoles et matières premières, importation de produits manufacturés) continue à occuper une place très importante : mais l'élément nouveau et décisif, c'est l'exportation des

¹⁸ Tite-Live, 1864, *Histoire romaine*, livre I, ch. XXIX. 1-6, texte traduit par M. Nisard, Paris, Garnier-Flammarion.

capitaux vers les colonies; c'est, par là même, la mainmise des grands monopoles issus du capital financier sur l'économie (et, en fait, l'administration) des territoires coloniaux, mainmise prolongeant et complétant celle qu'ils se sont assurée sur les métropoles.

Les Français et les Belges, dans leur quête de puissances politique et économique mobilisèrent les effectifs militaires. Cette armée qui avait pour but de protéger le colonisateur et ses intérêts, ne fut en réalité qu'une armée de façade. Dans cette armée coloniale, les effectifs noirs insérés en son sein par les cadres blancs furent limités en nombre, mais aussi du point de vue idéologique. Les militaires noirs devaient obéir aux colonisateurs qui les ont formés, plutôt que de protéger les peuples autochtones ainsi que leurs ressources. C'est pourquoi, après les indépendances, les deux républiques sont victimes des guerres civiles perpétuelles, car leurs armées, mal formées par l'ex puissance colonisatrice auxquelles elles restent encore attachées, sont incapables de protéger la population locale et l'ensemble du territoire. La grande faiblesse des armées de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo est le manque du matériel ou d'équipement. Aucun de ces deux pays ne possède une industrie propre de fabrication des armes pour sa défense et obligé de dépendre des puissances étrangères qui ne manquent pas de les paralyser à coup d'embargo quand cela les chante. Pire, ces armées mal équipées, capitulent devant les rébellions souvent mieux organisées et mieux équipées. Les illustrations ne manquent pas : le Mouvement du 23 mars ou M23 en République Démocratique du Congo, les Cobras en République du Congo en 1997. Ph. Hugon et N. Essiane Ango décrivent la réalité de ces armées africaines héritées de la colonisation à l'instar de celles des deux Congo :

Les armées africaines [en général et de deux Congo, en particulier] sont elles-mêmes, dans de nombreux pays, souvent davantage dans le champ économique, social et politique que dans le champ militaire. Les sociétés privées et les mercenaires sont de plus en plus présents avec une privatisation de la fonction régaliennes et les entreprises de services et de défense (ESSD) font florès. Les armées africaines, le plus souvent en déliquescence tant au niveau des équipements, de la logistique que de sa discipline sont remplacées par des forces armées régionales africaines généralement peu efficientes, des Casques bleus dont l'efficacité est limitée, et quelques armées nationales à défaut d'Europe puissance dans le champ du militaire.¹⁹.

Vu l'ampleur des exactions causées par les différentes rébellions, la population vivant dans ces deux pays s'interroge sur le manque d'inefficacité et des stratégies adéquates de ces deux armées transformées en épouvantail pour les paisibles citoyens. De même, les accords de défense militaire entretenus avec les puissances occidentales n'ont jamais été pour ces pays un gage sérieux de paix. Cette dernière étant toujours menacée de décennie en décennie. Et les matières premières qui devait nourrir les populations de ces pays tout en faisant de leur armée une grande puissance militaire régionale sont pillées au profit des armées extérieures. Ce tableau très sombre de la situation de l'armée congolaise, interpelle l'historien des civilisations anciennes qui a commerce avec des sociétés du passé très organisée en la matière. Le paradigme de l'armée romaine royale est donc convoqué à cet effet. Il s'agit pour l'historien antiquisant de montrer que les deux Congo peuvent emprunter en ce qui concerne l'armée, le chemin ou la voie tracée par ses prédecesseurs. Ce modèle l'armée romaine est connu grâce à

¹⁹ Ph. Hugon et N. Essiane Ango, 2018, « Les armées nationales africaines depuis les indépendances. Essai de périodisation et de comparaison », *Iris*, p. 2-60.

Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, Polybe, Plutarque, Silius Italicus, Jules César et bien d'autres encore.

3. L'armée romaine royale comme piste de solution pour l'armée des deux Congo

Les exploits de l'armée romaine royale que l'historien propose comme piste de solution pour les deux Congo, se résument sur deux concepts : la maîtrise du territoire et le décomplexé. L'émergence de Rome et la grandeur de son armée sont dues à la maîtrise de son territoire. L'amour de la patrie que le peuple romain cultive, lui a donné une supériorité et le pouvoir de transcender les événements ainsi que les difficultés lors des conflits armés. Cicéron écrit :

Quant à l'emplacement à choisir pour la ville, celui qui vise à jeter les fondements d'un État durable doit s'en préoccuper avec soin tout particulier ; Romulus choisit un site d'une convenance merveilleuse [...] À l'intérieur des terres, l'arrivée des ennemis, qu'elle soit attendue ou même inopinée, se révèle par bien signes : par un brusque fracas et aussi par le bruit sourd de leur approche. Personne ne peut, comme un vol, foncer sur vous, en ennemi, par terre, sans qu'on puisse savoir que c'est un ennemi, et même qui il est et d'où il vient²⁰.

Ce patriotisme pour la terre natale a donné à l'armée romaine une totale victoire. En effet, les victoires remportées par l'armée romaine ne se limitent pas seulement sur le champ de bataille. Après l'éclatante victoire, le roi de Rome obligeait les vaincus à venir vivre dans leur ville. Tite-Live écrit :

Cependant on avait déjà détaché la cavalerie, pour transporter à Rome tous les habitants d'Albe. [...] De

²⁰ Cicéron, 1980, *La république*, livre II, ch. III. 5-6, tome 2, texte traduit par Esther Bréguet, Paris, Les Belles Lettres.

longues files d'émigrants remplissaient les rues. Le spectacle de leurs misères communes renouvelait leurs larmes; on entendait aussi des cris lamentables, ceux des femmes, surtout, lorsqu'elles voyaient, en passant, les temples des dieux investis de soldats, et les dieux eux-mêmes qu'elles laissaient, pour ainsi dire, en captivité. [...] Tullus l'avait ainsi ordonné²¹.

L'arrivée des vaincus dans la ville de Rome a apporté des changements tant du point de vue démographique que du point de vue militaire. Ce qui soulève l'aspect du décomplexé. En vivant avec les vaincus, les Romains sont totalement décomplexés dans la mesure où les vaincus riches étaient insérés dans le rang des patriciens, les pauvres dans la plèbe et les hommes aptes à la guerre dans l'armée. L'exemple de la Rome primitive sert de cadre pour les deux Congo. Tite-Live ajoute :

Cependant Rome s'augmentait des débris de sa rivale, et doublait le nombre de ses habitants. Le mont Célius est ajouté à la ville; et, pour y attirer la population, Tullus y bâtit son palais et y fixe sa demeure. Il veut aussi que le sénat ait sa part dans l'agrandissement de l'état, et il ouvre les portes de ce conseil auguste aux Tullius, aux Servilius, aux Quintius, aux Geganius, aux Curiatius et aux Cloelius. Pour les membres du sénat, devenus ainsi plus nombreux, Tullus fait construire un édifice qu'il destine à leurs assemblées, et qu'on appelle encore aujourd'hui le palais Hostilius. Enfin, pour que l'adjonction du nouveau peuple fût profitable en quelque chose à tous les ordres de l'état, il crée dix compagnies de chevaliers, choisis tous parmi les Albains. Il complète ainsi ses anciennes légions,

²¹ Tite-Live, 1864, *Histoire romaine*, livre I, ch. XXIX. 1-6, texte traduit par M. Nisard, Paris, Garnier-Flammarion.

et il en forme de nouvelles, tirées du sein de cette même population²².

En réalité, les deux armées de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo n'ont aucune maîtrise de leur territoire. Les civils tout comme les militaires sont limités dans leur mobilité sur l'ensemble du territoire. Le complexe de Néron qu'ils ont cultivé depuis la période coloniale les oblige à se regarder en chiens de faïence au lieu de partager les expériences. Les armées et les autorités de deux Congo font plus confiance aux mercenaires étrangers qu'elles payent très cher avec l'argent du contribuable. Les armées des deux Congo sont malheureusement convaincues que leur salut pour la victoire sur les ennemis viendra de l'extérieur. D'ailleurs, c'est l'extérieur qui alimente les conflits en Afrique. Million dans sa préface à l'œuvre à d'Onana signalée plus haut argue dans le même sens lors qu'il dit que la guerre au Congo s'inscrit « de plus dans une rivalité générale américano-française [...] La vie des populations congolaises est ainsi mise à rude épreuve sans que des signes d'un retour à la paix et à la sécurité n'apparaissent dans l'action de communauté internationale. » Cette option de dépendre de la puissance militaire extérieure pour asseoir la paix dans son territoire est une aberration de l'esprit et même une grave erreur stratégique. La Rome primitive montre que la victoire militaire vient de l'interne pour l'externe. Lorsque la maîtrise du territoire est effective et que s'en suit le décomplexé, peu importe la taille de l'ennemi et ses matériels de combat, la victoire est assurée.

²² Tite-Live, 1864, *Histoire romaine*, livre I, ch. XXX. 1-3, texte traduit par M. Nisard, Paris, Garnier-Flammarion.

Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que la paix dans le Latium à l'époque de la Rome royale est à la fois le fruit de l'effort du peuple romain et de son armée. Une armée qui se distingue par son professionnalisme et sa discipline. Ainsi, les exploits accomplis par l'armée romaine de l'époque s'imposent à nous historien antiquisant comme un paradigme sérieux à proposer à nos deux Congo qui sont souvent le théâtre des conflits sanglants causes de l'instabilité et de l'insécurité résiduelle. Notre étude a montré un tant soit peu, en fait, que ces deux pays africains, si rapprochés l'un de l'autre par l'histoire, connaissent sur le plan militaire un destin assez commun. Le constat alarmant est que tous deux n'ont pas encore fait leurs preuves en matière militaire. L'état de guerre permanente dans les deux Congo est le fait d'un héritage colonial mal assumé et le refus ou l'incapacité de créer une armée moderne au service du bien-être des populations. Néanmoins, et c'est l'intérêt de cette étude, les conditions pour créer une source de stabilité et de paix pour les conflits qui ensanglantent les deux Congo peuvent naître si l'on convoque les civilisations anciennes, notamment l'armée romaine royale. Dès lors, une piste de solution pour les conflits dans les deux Congo devient possible. Les armées des deux pays peuvent s'inspirer de la spécificité de l'armée antique romaine qui faisait la guerre avec ses propres ressources, sans craindre l'adversité. Aucune la puissance, armée ennemie, si grande soit-elle, ne pouvait terroriser Rome. De même que le patriotisme et la résilience qui caractérisaient l'armée romaine royale lui ont valu le climat de paix à cette époque, de même le recours à ces vertus par les armées de deux Congo peut amener à l'intérieur de ces Etats la stabilité et la paix.

Bibliographie

BORDET Marcel, 1969, *Précis d'histoire romaine*, A. Colin, Paris.

CATON, *Économie rurale*, texte établi et traduit par M. Nisard, Firmin-Didot et Cie Libraires, Paris.

CICERON, 1980, *La république*, texte traduit par Esther Bréguet, Les Belles Lettres, Paris.

DE COULANGES Fustel, 1870, « Les institutions militaires de la république romaine », In Revue des Deux Mondes (1829-1971), Seconde Période, Vol. 90, No. 2, p. 296-314.

DENYS D'HALICARNASSE, 1937-1950, *Antiquités romaines*, texte traduit par Earnest Cary, Cambridge, Presse d'Université d'Harvard.

ESTRAGNAT Dominique, 2019, *Aux sources de la civilisation occidentale. Nos comportements culturels à la lumière de l'héritage grec et romain*, Chronique Sociale, Lyon.

HUGON Philippe et ESSIANE ANGO Naïda, 2018, « Les armées nationales africaines depuis les indépendances. Essai de périodisation et de comparaison », Iris, p. 2-60.

HACQUARD Géorges, DAUTRY Jean et MAISANI Olivier, 1952, *Guide romain antique*, Hachette, Paris.

NICOLET Claude, 1976, *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, Paris, Tel Gallimard.

ONANA Charles, 2023, *Holocauste au Congo : L'omerta de la communauté internationale*, L'artilleur, Paris.

SURET-CANALE Jean, 1964, *Afrique noire occidentale et centrale. L'ère coloniale (1900-1945)*, Éditions Sociales, Paris.

TITE-LIVE, 1864, *Histoire romaine*, texte traduit par M. Nisard, Garnier-Flammarion, Paris.

VALERE MAXIME, 1935, *Actions et les paroles mémorables*, texte traduit par Constant, Garnier, Paris.

VIRGILE, 2009, *Énéide*, texte traduit et commenté par Anne- Marie Boxus et Jacques Poucet, Louvain, Bruxelles.